



DU TAF AU TRACT

Le bulletin régional SNPES/PJJ/FSU PACAC

Juillet 2020

UN PLAN SOCIAL À BAS BRUIT SE PRÉPARE À LA PJJ

Compte-rendu de l'audience concernant les contractuel.les en Dir du 26 juin

Après la crise sanitaire, la PJJ se prépare aussi à la crise économique. Les outils politiques pour mettre en musique le rythme de l'austérité ont déjà été testés, ils sont prêts. C'est simple, on supprime des postes ici et là, et, surtout, on ferme la vanne des emplois précaires. Le 26 juin, en présence de trois autres organisations syndicales, la Dir Sud-Est nous a annoncé le non-renouvellement de plus de 58 postes de contractuel.les sur l'inter-région. Pour être clair, il s'agit des postes en renfort et en remplacement, obtenus durant l'année pour venir renforcer les équipes et pallier l'absence de moyens supplémentaires fléchés par la DPJJ. Ces moyens avaient été négociés avec le contrôleur budgétaire régional pour faire face aux difficultés prégnantes des équipes. Il s'agit essentiellement des renforts en personnels administratifs, en psychologues, ou en éducateurs.trices.

La question des Agents non titulaires a pris ces dernières années une place prépondérante dans l'organisation du travail à la PJJ et dans l'ensemble de la fonction publique. Nous le dénonçons régulièrement et rappelons sans cesse que le statut des fonctionnaires est une protection pour les agents obtenus après d'âpres combats. La loi de transformation de la fonction publique facilite l'embauche des contractuel.les et a encore davantage fragilisé ce statut. Nous avons exigé de la transparence et notre

présence dans les négociations autour des contractuel.les à la PJJ.

Les Commissions Consultatives Paritaires (CCP) avaient permis de mettre de l'équité dans cette gestion et surtout, elles avaient permis de défendre les droits des agents. Les CCP n'existent plus en tant que telles sur la région mais seulement au plan national. Au plan national, elle se réunit essentiellement pour traiter des cas litigieux et non plus les besoins des terrains. Nous avons obtenu de la Dir Sud-Est qu'elle maintienne une instance régionale qui permet d'étudier à la fois les situations individuelles, mais aussi de débattre avec la Dir de sujets qui concernent les contractuel.les de notre région.

Si nous avons pu obtenir des avancées sur les revalorisations salariales des ANT sur le plan national, force est de constater les retards en la matière. **Cependant, la Dir nous a annoncé que tous les agents qui ont une ancienneté de trois ans vont bénéficier d'une revalorisation automatique de salaire qui sera actée dans les semaines à venir.** Pour ces collègues il était temps qu'un peu de justice soit rétablie. Nous avons aussi rappelé que

Délégué contractuel.les

Olivier Decherat

Secrétaires régionaux

Nicole Quilici
Vincent Fritsch
Fatima Oulhachmi
Nouredine Kacem-Hadji

chaque agent est en droit de demander une revalorisation salariale durant le renouvellement de son contrat, nonobstant une durée de contrat à la PJJ inférieure à trois ans. Rappelons aussi que depuis que les éducateurs.trices sont passés catégorie A, nous avons demandé que la grille indiciaire d'embauche des éducateurs.trices soient réévaluées à l'aune de la cat A. Par ailleurs, ils.elles pourront désormais être recruté.es sur des contrats 4.2 (article 4 de la loi n° 84 - 16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat), ce qui leur permettrait d'obtenir des contrats de trois ans. Evidemment, nous exigerons à chaque fois que les postes vacants soient proposés aux titulaires. Nous considérons cependant qu'avec trois ans de contrat à la PJJ, ces collègues pourront plus aisément préparer les concours et bénéficier de véritables formations et de temps spécifiques pour se rendre à ces formations.

Par ailleurs, nous avons demandé à la Dir de prévoir des temps de formation pour tou.tes les agents recruté.es, afin qu'ils bénéficient des mêmes accompagnements à la prise de poste que les titulaires, quelque que soit la date de démarrage.

Nous avons aussi demandé à la Dir d'être vigilante sur la question des congés-maladie. Le rôle et la formation des directions d'équipe est à interroger sur ce plan afin qu'ils soient en mesure d'informer, au plus près, les agents.

Ces avancées sont importantes, mais ne peuvent masquer l'annonce dramatique de la DIR du non-renouvellement d'un grand nombre de contractuel.les.

La Dir nous a annoncé que le PAE, (Plafond Autorisé d'Emploi) était très contraint. En termes de postes, le PAE de la Dir Sud-Est est fixé à 856.68 ETPT et qu'il n'y aura quasiment aucune marge de manœuvre dans les mois à venir. Seuls les postes vacants de titulaires seront remplacés.

Rappelons que les emplois de contractuel.les sont répartis en trois catégories : les emplois qui pallient les postes vacants, les postes en remplacements et les postes en renfort. L'accès aux emplois permanents susceptibles d'être occupés par des agents contractuels s'effectue dans le respect des principes d'égal accès et des garanties prévues aux articles 6, 6 bis, 6 ter A, 6 ter, 6 quinquies et 6 sexies de la loi du 13 juillet 1983 précitée.



58 postes de contractuel.les sont fléchés sur des postes de remplacement et en renfort, soit 17,2 ETPT de titulaires. Ce sont ces postes qui risquent de ne pas être reconduits. Certains seront en fin de contrat fin juillet, mais la

grande majorité est concernée par la fin du mois d'août. Nous avons dénoncé cette situation. Ces collègues qui font partie des équipes, tant dans les Dt, Dir que dans les équipes éducatives, occupent des postes importants qui permettent aux services de fonctionner de manière à préserver l'intérêt général. Leur non renouvellement serait non seulement inacceptable pour leur situation personnelle, qui plus est dans un contexte social et économique de rentrée très anxiogène, mais aussi pour les services de la PJJ qui ne pourront plus fonctionner normalement.

La crise sanitaire semble justifier des économies sur le dos des services de la PJJ qui vont faire face à une période particulièrement tendue sur le plan économique. La loi de transformation de la fonction publique va fragiliser un peu plus les contractuel.les qui sont une véritable variable d'ajustement pour l'administration.

Nous allons interpeller la DPJJ. Dans l'attente nous appelons les services concernés à interpeller leur direction de service et leurs DT respectives. La solidarité avec nos collègues doit être totale.

Se syndiquer est un droit. Se syndiquer au SNPES c'est la garantie de ne jamais se retrouver isolé.

Se syndiquer au Snpes, c'est s'assurer de toujours défendre la primauté de l'éducatif.

Se syndiquer au Snpes, c'est la garantie de ne pas se couper de la réalité.

Se syndiquer au Snpes, c'est la garantie de se retrouver dans des luttes riches d'expériences.

C'est aussi être au plus près des informations sur les droits des personnels.

Bref, se syndiquer au snpes c'est vivre la pluridisciplinarité et la multicatégorialité au quotidien.

snpespaca@gmail.com